

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES
Jacqueline LAURIN
05.17.84.38.18
caferuis@irts-pc.eu

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Concours
Épreuves orales

Niveau d'entrée requis :

Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)

Conditions d'accès :

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes : 1° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ; 2° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ; 3° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ; 4° Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

La formation vise l'obtention du Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

Contenu et modalités d'organisation

La formation a lieu une semaine par mois pendant 2 ans (de octobre N à septembre N+2). UF1 : Piloter l'activité d'une Unité d'Intervention Sociale UF2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une Unité d'Intervention Sociale UF3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une Unité d'Intervention Sociale UF4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Commentaires sur la parcours personnalisable La formation a lieu une semaine par mois pendant 2 ans (de octobre N à septembre N+2).

Validation(s) Visée(s)

Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
-----------------	--------------------	-------	------------------------	------------------	-----	-----------

00327256

du 16/10/2023 au
30/09/2025

Poitiers (86)

ARFISS - IRTS
POITOU-
CHARENTES

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00438062

du 14/10/2024 au
28/09/2026

Poitiers (86)

ARFISS - IRTS
POITOU-
CHARENTES

MON
COMPTE
FORMATION

FPC

00579836

du 08/10/2025 au
24/09/2027

Poitiers (86)

ARFISS - IRTS
POITOU-
CHARENTES

MON
COMPTE
FORMATION

FPC